

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_54_12-DE

**2023/54-12 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT BUDGET M49 SPANC - EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article 2312-1,

Vu le vote du budget M49 SPANC 2021,

Vu le compte de gestion 2022 du budget M49 SPANC conforme au compte administratif 2022,

Vu la délibération n° 2023/52-10 de ce jour, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant la commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2023,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de 5 710,94 €. L'excédent antérieur était de 408,62 €, portant l'excédent cumulé de fonctionnement à 6 119,56 €,

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 400,53 €. Le résultat d'investissement antérieur étant de 214 850,00 €, l'excédent cumulé s'élève à 215 250,53 €,

Considérant le montant des restes à réaliser en investissement de 25 760,00 € en dépenses,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Confirme le report sous l'imputation 002 aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 6 119,56 €.

ARTICLE DEUX :

Confirme le report sous l'imputation 001 aux recettes de la section d'investissement la somme de 215 250,53 €.

ARTICLE TROIS :

Prend acte du report des restes à réaliser en investissement de 25 760,00 € en dépenses.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_54_12-DE